


**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNELLE
DU 04 AOÛT 2025 À 19H00**

Date de la convocation : ***01 août 2025***

Membres Présents : 10

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal (retard : arrivé au point 3)*

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Benoît VIELET, *conseiller municipal*,
Mme Judicaël SENEZE *conseillère municipale*,
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,

Membres Excusés : 02

M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
Mme Katia TAUZIEDE, *conseillère municipale*,

Membres absents : 02

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*,
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*,

Pouvoirs : 02

Mme Katia TAUZIEDE donne pouvoir à Madame Sylvie HOFMAN
M. Joel BEDIS donne pouvoir à Monsieur Pascal RIVEAU

Mr Ludovic CARTEAU est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le vote sur le fonds de concours.

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre août le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session exceptionnelle sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : PROPOSITION ACHAT MAISON CHARRIER

(délib.302025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'investir dans la maison Charrier. En projection, nous regardons les photos du bien. Il y a plusieurs propositions. L'acheter et aménager le carrefour et également envisager de louer le bien. Nous procérons au vote. Globalement, l'ensemble du conseil est pour l'achat afin d'améliorer le carrefour. Le conseil se déplace sur les lieux pour étudier une démolition ou une rénovation. Le conseil municipal donne délégation à Mr le maire afin de signer tous

les documents afférent à l'achat de la maison de Mr Charrier pour la somme de 75000,00 euros frais d'agence et frais de notaire inclus.

VOTE : 09 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 2 : DEVENIR DU LOGEMENT COMMUNAL N°3

(délib.312025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Le Maire fait part du départ de la location du logement n°3. Il demande au conseil quel devenir pour ce logement : logement d'urgence ou location à particulier. Le conseil municipal autorise Mr le maire à passer une convention avec la CCE pour la gestion du logement d'urgence. La plupart des élus semblent favorables à cette proposition. Monsieur Le Maire propose de procéder au vote. Le logement d'urgence conventionné.

Arrivée de Monsieur Pierre NAVARRO à 19h37.

VOTE : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 3 : DELIBERATION FONDS DE CONCOURS

(délib.322025)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau informe l'assemblée que la Commune peut prétendre à l'aide financière " Fonds de Concours" pour financer différents travaux. Cette somme s'élèverait à ce jour à 111.163,70€. Cette subvention permettra de financer une partie des travaux engagés dans l'année sur l'ensemble des travaux de réhabilitation qui seront réalisés sur la maison Dartier.

Monsieur le Maire demande aux élus l'accord pour établir le dossier qui sera transmis à la Communauté des Communes de l'Estuaire en suivant.

VOTE : 10 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire présente la première analyse de l'appel d'offres concernant la maison Dartier.

Monsieur Le Maire propose une demi-journée découverte de la maison Dartier avant les travaux. La date retenue est le vendredi 10 octobre 2025 à partir de 15 heures. La commission communication se charge de l'organisation.

La séance est levée à 19h56.

***Le Secrétaire de séance
Mr Ludovic CARTEAU***

***Le Maire
Mr Pascal RIVEAU***